

## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2025

**L'An deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier, à 18h30**, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, E. BIZIEUX, T. MORGAND, H. VERON, Mmes M-H. HUON, C. MARIE-JULIE, B. VIGREUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir :  
J-E. PIGACHE à B. VIGREUX,  
X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI,  
L. NADOU-CHAUSSON à T. MORGAND

Absents : MM. C. BAGLAND, D. LEVEAU, B. SALESSE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PALCOWSKI.

-----

A l'énoncé de l'appel, Monsieur le Maire constate que : **le quorum est atteint.**

Par conséquent, le Président ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle l'examen des dossiers suivants :

### ORDRE DU JOUR

**Approbation du compte rendu de la séance précédente en date du 27-11-2024,**

**DELIBERATION N° 01/2025 – SUBVENTION POUR PETITE RANDO - ECOLE**

**DELIBERATION N° 02/2025 – VENTE DU SENTIER RURAL « LA NOTAIRE »**

**DELIBERATION N° 03/2025 – AUTORISATION SIDELC POUR LE LANCEMENT DE L'ETUDE D'EXECUTION DE L'OPERATION : ROUTE DE MESLAND – SECURISATION BT SUR LE POSTE CORNUELLES**

**DELIBERATION N° 04/2025 – RECONDUCTION DE L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO) ENTRE LE CDG41 ET LA COMMUNE DE MONTEAUX (2025-2027)**

**DELIBERATION N° 05/2025- – VOTE ANTICIPE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**DELIBERATION N° 06/2025- – DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 –  
RENOVATION DES CLOCHES**

**DELIBERATION N° 07/2025- – DEMANDE DE SUBVENTION DDSR 2025 –  
RENOVATION DES CLOCHES**

**DELIBERATION N° 08/2025- – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA  
FONDATION DU PATRIMOINE EN PARTENARIAT AVEC LA REGION – RENOVATION  
DES CLOCHES**

**DELIBERATION N° 09/2025- – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

**QUESTIONS DIVERSES**

-----

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la précédente réunion en date du 27 novembre 2024.

Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune observation **est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **SÉANCE**

<b>DELIBERATION N° 01/2025 – SUBVENTION POUR P'TITES RANDO - ECOLE</b>
--

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal accueillent Madame Lotte (Professeur des Ecoles), accompagnée d'une délégation d'élèves de l'école primaire de Monteaux, venue présenter leur projet de sortie scolaire, prévu du 18 au 20 juin 2025 (soit 3 jours – 2 nuitées) sur les communes de Cour-Cheverny et Cheverny (Loir-et-Cher).

Trois élèves ont exposé le projet de randonnée pédestre appelé « Les P'tites Randos ». les élèves ont décrit ce projet comme une aventure sportive et une belle expérience de vie collective.

L'ensemble du programme comprendra des randonnées autour du golf et du château de Cheverny, de la ferme des Bisolières et du domaine de Serigny.

Le coût financier de cette sortie s'élève à 4 742.07 € pour 48 élèves.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 10 € par élève et enseignant accompagnateur, soit un total de 500 € et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette participation financière.

Après une excellente présentation des enfants, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

**-D'ACCORDER** une aide financière de **500 €** pour permettre aux élèves des classes de Ce1, Ce2, CM1 et CM2 de participer au « P'tites Randos ». organisées par l'USEP.

**DELIBERATION N° 02/2025 – VENTE DU SENTIER RURAL « LA NOTAIRE »**

Par délibération N°21-2024 du 15 mai 2024 et N°22-2023 du 24 mai 2023, le conseil municipal a décidé de lancer la procédure de cession du sentier rural situé au lieudit « La Notaire » en vue de sa désaffectation ;

Par délibération N°37-2024 du 27 novembre 2024, le Conseil municipal a autorisé la vente ;

Considérant que ce chemin ne dessert aucun terrain privé ;

Considérant la renonciation écrite en date du 15 juillet 2024, formulée par Madame Marie-Luce Reuillon, pour acquérir le sentier ;

Considérant la renonciation écrite en date du 18 janvier 2025, formulée par la SCI DE LA TERRE DE MONTEAUX, représentée par son gérant Monsieur Martial De Crouy Chanel, enregistrée au RCS Blois D 775 393 218 sous le SIRET 77539321800018 pour acquérir le sentier ;

Considérant qu'une enquête publique a été organisée conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les frais liés à la vente seront à la charge des acquéreurs les consorts Lotte, Bagland et Debbaud ;

Sachant que les frais déjà engagés par la commune s'élèvent à 410.03€ TTC (diffusion de l'annonce légale dans la presse : 139.31 € + frais de l'enquête publique 270.72 €) ;

Le sentier rural portant désormais le numéro de parcelle C1101 pour une contenance de 178m<sup>2</sup> suite au bornage réalisé par le Cabinet Géoplus ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette vente ;

-**DIT** que le coût de l'enquête publique, les frais de notaire et autres frais liés à la vente seront à la charge des acquéreurs ;

-**DE CONFERER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire à ses 1er ou 2ème adjoint pour la signer l'acte authentique.

**DELIBERATION N° 03/2025 – AUTORISATION SIDELC POUR LE LANCEMENT DE L'ETUDE D'EXECUTION DE L'OPERATION : ROUTE DE MESLAND – SECURISATION BT SUR LE POSTE CORNUELLES – TRANCHE 1**

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de : Route de Mesland – Sécurisation BT sur le poste Cornuelles sur la Commune de Monteaux, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 26-12-2024 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux,

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
<b>ELECTRICITE</b>						
Etude AP	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	HT	5 000,00 €	0,00 €
Génie civil BT	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €	HT	60 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	3 250,00 €	650,00 €	3 900,00 €	HT	3 250,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 250,00 €</b>	<b>13 650,00 €</b>	<b>81 900,00 €</b>	<b>HT</b>	<b>68 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>MISE EN CONFORMITE EP</b>						
Etude AP	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	HT	5 000,00 €	0,00 €
Génie civil BT	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €	HT	35 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	HT	2 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>8 400,00 €</b>	<b>50 400,00 €</b>	<b>HT</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>GC ORANGE</b>						
Etude AP	800,00 €	160,00 €	960,00 €	TTC	0,00 €	960,00 €
Génie civil FT	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	TTC	0,00 €	12 000,00 €
Divers imprévus	540,00 €	108,00 €	648,00 €	TTC	0,00 €	648,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 340,00 €</b>	<b>2 268,00 €</b>	<b>13 608,00 €</b>	<b>TTC</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 608,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>121 590,00 €</b>	<b>24 318,00 €</b>	<b>145 908,00 €</b>		<b>110 250,00 €</b>	<b>13 608,00 €</b>

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction :

- De la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- De la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau ENEDIS
- Du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- Des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- Des éventuels imprévus et aléas de chantier

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la Commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-DE TRANSFERER** temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;

**-DE DONNER** son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT ;

**-D'ACCEPTER** que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;

**-DE PRENDRE** acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la Commune et sera dû au SIDELC ;

**-DE DECIDER** de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

**DELIBERATION N° 04/2025- – RECONDUCTION DE L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO) ENTRE LE CDG 41 ET LA COMMUNE DE MONTEAUX (2025-2027)**

Par délibération N°28-2024 du 02 octobre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le recours à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher (CDG 41) et la Commune de Monteaux.

Cette convention d'adhésion qui a été signée a pris **fin le 31 décembre 2024**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter sa reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-D'ACTER** la reconduction de l'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le Centre de Gestion de Loir-et-Cher et la Commune de Monteaux **pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027**.

**DELIBERATION N° 05/2025- – VOTE ANTICIPE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1, stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Ces dispositions permettent à la collectivité d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

Au cas particulier de l'exercice 2024, les budgets seront votés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Monsieur le Maire indique que les dépenses d'investissements du budget primitif 2024 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 658 498 € (ensemble des chapitres comptables 20, 21 et 23). Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de 164 624,50 € (soit 25 % de 658 498 €).

Monsieur le Maire, conformément à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, propose l'ouverture des crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2025, selon la répartition ajustée suivante :

Chap	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
20	203	Frais d'insertion	1 530.00 €
21	2152	Sécurisation rue Rol Tanguy	27 630.00 €
23	2313	Travaux de restauration de l'Eglise (Alcadis et bureau d'Etude)	11 523.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>40 683.00€</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-D'ACCEPTER l'ouverture des crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2025, selon la répartition énumérée ci-dessus.**

**DELIBERATION N° 06/2025- – DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 – RENOVATION DES CLOCHES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va solliciter les institutions compétentes pour obtenir les subventions au titre de la DETR / DSIL, pour financer la rénovation des cloches.

Le coût de cette estimation s'élève à **85 352 € HT (soit 102 422,40 € TTC)**

Cloches 2 et 3 (BODET)	22 028,00 €
Electrification cloches 2 et 3 (BODET)	10 779,00 €
Cloches 1 et 4 (BODET)	21 263,00 €
Electrification cloches 1 et 4 (BODET)	10 779,00 €
Plancher (BODET)	4 645,00 €
Echelle de meunier pour l'accès au beffroi de l'église (THIBAULT)	1 752,00 €
Paratonnerre avec options compteur coup de foudre et protection renforcée mécanique basse (BODET)	13 071,00 €
Tableau commande connecté (BODET)	1 035,00 €
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>85 352,00 €</b>
<b>soit COUT TOTAL TTC</b>	<b>102 422,40 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter l'octroi des subventions auprès des institutions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-DE SOLLICITER** pour ces travaux, l'octroi des subventions auprès des institutions **au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 23 045.04 € HT** soit 27% du coût total HT des travaux ;

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et formalités afférents se rapportant à ce projet.

**DELIBERATION N° 07/2025- – DEMANDE DE SUBVENTION DDSR 2025 –  
RENOVATION DES CLOCHES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va solliciter les institutions compétentes pour obtenir les subventions au titre de la DDSR, pour financer la rénovation des cloches.

Le coût de cette estimation s'élève à **85 352 € HT (soit 102 422,40 € TTC)**

Cloches 2 et 3 (BODET)	22 028,00 €
Electrification cloches 2 et 3 (BODET)	10 779,00 €
Cloches 1 et 4 (BODET)	21 263,00 €
Electrification cloches 1 et 4 (BODET)	10 779,00 €
Plancher (BODET)	4 645,00 €
Echelle de meunier pour l'accès au beffroi de l'église (THIBAULT)	1 752,00 €
Paratonnerre avec options compteur coup de foudre et protection renforcée mécanique basse (BODET)	13 071,00 €
Tableau commande connecté (BODET)	1 035,00 €
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>85 352,00 €</b>
<b>soit COUT TOTAL TTC</b>	<b>102 422,40 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter l'octroi des subventions auprès des institutions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-DE SOLLICITER** pour ces travaux, l'octroi des subventions auprès des institutions **au titre de la DDSR pour un montant de 22 000 € HT** soit 25.78 % du coût total HT des travaux ;

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et formalités afférents se rapportant à ce projet.

**DELIBERATION N° 08/2025- – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN PARTENARIAT AVEC LA REGION – RENOVATION DES CLOCHES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va solliciter les institutions compétentes pour obtenir les subventions auprès de la Fondation du Patrimoine en partenariat avec la Région, pour financer la rénovation des cloches.

Le coût de cette estimation s'élève à **85 352 € HT (soit 102 422,40 € TTC)**

Cloches 2 et 3 (BODET)	22 028,00 €
Electrification cloches 2 et 3 (BODET)	10 779,00 €
Cloches 1 et 4 (BODET)	21 263,00 €
Electrification cloches 1 et 4 (BODET)	10 779,00 €
Plancher (BODET)	4 645,00 €
Echelle de meunier pour l'accès au beffroi de l'église (THIBAULT)	1 752,00 €
Paratonnerre avec options compteur coup de foudre et protection renforcée mécanique basse (BODET)	13 071,00 €
Tableau commande connecté (BODET)	1 035,00 €
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>85 352,00 €</b>
<b>soit COUT TOTAL TTC</b>	<b>102 422,40 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter l'octroi des subventions auprès des institutions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**-DE SOLLICITER** pour ces travaux, l'octroi des subventions **auprès de la Fondation du Patrimoine (sous réserve d'une collecte de 5 740 € HT de dons privés) et de la Région à hauteur de 21 338 € HT ;**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et formalités afférents se rapportant à ce projet.

### DELIBERATION N° 09/2025- – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Face au Passage du Cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les Communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Monteaux tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir les victimes du Cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, par un don d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

**. DE FAIRE** un don d'un montant **de 300 €** à la Protection Civile (FNPC TOUR ESSOR – 14 rue Scandicci 93 500 PANTIN)

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VERON interroge Monsieur le Maire, suite à une information circulant sur la radio SwetFM, reprenant les informations du magazine « Que Choisir ». Cette information indique une pollution anormale de l'eau distribuée à Monteaux (pollution à l'acide trifluoroacétique), à des seuils 10 fois supérieurs par rapport à Vendôme.

Il signale aussi que des administrés s'inquiètent du manque de communication à ce sujet.

Qu'en est-il exactement et avez-vous des informations?

Monsieur le Maire explique que le TFA (l'acide trifluoroacétique) est un polluant éternel mais Il ne fait cependant pas partie de la somme des 20 PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), réglementée auxquelles s'applique le seuil de 0,1 microgramme/litre et recherché dans les analyses de l'Agence Régionale de la Santé.

(Ces informations sont communiquées aux abonnés lors de la réception de la facture d'eau et accessibles sur internet).

Il ne fait donc l'objet d'aucun seuil réglementaire et ne fait pas partie de ceux contrôlés ce jour.

Monsieur le Maire informe que les rapports de l'Agence Régionale de la Santé sont affichés en Mairie dès réception.

Les dernières analyses datant du 15 janvier 2025 étaient conformes et n'indiquaient aucune anomalie.

Hervé VERON signale que si demain ce polluant est classé, nous serions bien embêtés, puisqu'il dépasse le seuil de tolérance admis.

Aujourd'hui, on ignore les conditions de prélèvement et d'analyse amenant aux résultats du magazine « Que Choisir ».

Monsieur Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal sont particulièrement sensibles à tous les remerciements et vœux reçus :

Monsieur de CROUY CHANEL, Monsieur GRAPIN, Madame ROGER, Madame PINTO, Madame DELHOME au nom de son association, l'association des Donneurs de Sang.

Invitation à l'exposition de Samuel TASSINAGE à la galerie WILSON (Blois vienne).

#### Etat-Civil :

Décès de Madame LEBLANC veuve BOULAY Danielle  
Naissance de Pierre MERSIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé de droit de préemption urbain (DPU) suite aux Déclarations d'Intention d'Aliénées (DIA) reçues pour les biens suivants:

- 4 rue Abbé PILTE
- Chemin des Jeunoux

#### Devis signés :

- APE 10 sapins de Noël : 260 euros TTC
- PUM 1 grille avaloir égout : 316,69 euros TTC
- SECURIMED 2 trousse à pharmacie : 53,40 euros TTC
- DEP FIRE PROTECT remplacement 1 BAES salle PILTE : 119,40 euros TTC
- AXIMUM panneaux de signalisation : 145,08 euros TTC
- FOURNITEC éclairage public : 95,35 euros TTC

- FEPP protection cybersécurité antivirus : 345,60 euros TTC
- MARPA remboursement après-midi festif du 29/12/2024 : 300 euros TTC
- EXPER MEDICAL contrat maintenance défibrillateur : 468 euros TTC
- COMPTOIR DE LA TABLE nappes, serviettes, vœux du maire : 95,03 euros TTC
- Madame Aude BRECHE création bulletin municipal : 711 euros TTC
- LEROY MERLIN radiateur électrique école : 144,90 euros TTC
- PARTICIPATION SIVOS 1<sup>er</sup> acompte 2025 : 31098 euros TTC
- FLV location nacelle : 370,80 euros TTC

Monsieur le Maire informe :

- de la tenue de la commission finances le 19 mars 2015 à 18h30,
- du vote du budget le 02 avril 2015,
- prévision des prochains conseils municipaux : les 14 mai, 25 juin, 17 septembre et le 19 novembre 2025.

Le bulletin municipal est édité et prêt à être distribué. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de participer à la distribution.

Marie Hélène HUON informe que les enfants de l'école de Monteaux, dans le cadre d'un entraînement des petites randos, prendront le car scolaire pour se rendre à Mesland.

Eric BIZIEUX signale la création d'un nid de poule sur la rue du Petit Herbault. Monsieur le Maire l'informe que la DDE est avisée et doit passer le reboucher rapidement.

Barbara VIGREUX informe de la problématique des poubelles jaunes en cas de fort vent. L'idéal étant que les habitants ne les sortent pas dans ces circonstances.

Elle demande que soit envisagé :

- l'achat d'un lave vaisselle et d'un matériel pour nettoyer la salle associative,
- la mise en place d'un panneau « priorité à droite » à l'intersection de la route de Cangey de la rue Marius DENIS.

Monsieur le Maire rappelle que le code de la route spécifie que dans les communes, la priorité à droite s'applique.

Claire MARIE-JULIE demande la distribution du flyer informant la ludomobile. Ce flyer sera distribué avec le bulletin municipal.

Thomas MORGAN demande à quelle étape se situe le marché de l'église, si le choix de la maîtrise d'œuvre et des entreprises a déjà été effectué.

Monsieur le Maire l'informe que le choix de la maîtrise d'œuvre a été pris en commun accord avec l'expert.

Un appel d'offres sera lancé prochainement.

La commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis sera convoquée en temps et en heure.

Thomas MORGAN demande pourquoi la commission travaux n'a pas été réunie.  
Monsieur le Maire lui signale que depuis le début du sinistre, l'expert et la compagnie d'assurance ont la main sur le dossier.  
A ce jour, l'ensemble des devis est géré par l'expert.

Monsieur le Maire espère un début des travaux dans le second trimestre 2025.

Thomas MORGAN demande si le démontage et remontage des cloches et du clocher s'effectueront à l'aide d'une grue.  
Si tel est le cas, il serait utile de sensibiliser les habitants et de les convier à cette opération spectaculaire.

Hervé VERON approuve le bien fondé de l'ouverture des vannes en permanence et pense qu'il faut maintenir cette ouverture jusqu'à temps d'obtenir une saison plus convenable et demande si le Syndicat de la Cisse prend en compte les rénovations des bordures abimées par les crues successives.

Christian PALCOWSKI l'informe qu'un travail sur la gestion s'effectue avec le château dans le but de désenvaser la rivière entre le vannage du centre bourg et le vannage du château et que le vannage du centre bourg est équipé d'un système de panavan permettant d'adoucir la crue vers le déversoir, avant l'ouverture du vannage.

Il rappelle que toute les opérations de manipulation du vannage sont photographiées afin d'éviter les propos désagréables de certains riverains en amont comme en aval.

Hervé VERON signale, qu'avant 2010, lorsque l'ancien employé municipal et adjoint s'occupaient du vannage, aucun débordement n'était à déplorer comme maintenant. Il constate que depuis 2010 le nombre de débordement est impressionnant.

Monsieur le Maire signale qu'il y a toujours eu des débordements et que les derniers ne sont pas liés à la non ouverture du vannage, mais principalement aux aléas de la météo et aux quantités d'eau inhabituellement reçues.

Christian PALCOWSKI propose d'effectuer une présentation, auprès des personnes intéressées, sur le fonctionnement des vannages et expliquer comment réagir face aux intempéries.

Le plus important est que les habitations ne soient pas impactées, même s'il est gênant pour les riverains de voir leur jardin ou terrain inondé.

Ces craintes vont à l'encontre des riverains laissant des coupes de bois en bordures de rivières,

Il rappelle que nous ne sommes pas à l'abri d'une crue catastrophique, comme actuellement dans d'autre région de France, et que par le passé le village a été fortement inondé. Le risque d'inondation, sur la commune, est fort aussi bien en provenance de la Loire que de la Cisse et ses affluents.

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la rue du Colonel Rol-Tanguy et du parking de l'épicerie est prévue le 26 avril prochain à 10h.

La séance est levée à 19 h 56.

MONTEAUX, le 29 janvier 2025,

Le Maire,  
Philippe DAMBRINE

Le secrétaire de séance,  
Christian PALCOWSKI